



DELIBERATION N°20140129 DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 septembre 2014

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi le 5 septembre 2014 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée le lendemain et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;
- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 34 présents, 3 représentés, 1 excusé, 1 absent, savoir :

ETAIENT PRESENTS :

- M. Hervé REYNAUD , président ;
- M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; M. Jean-Paul RIVAT (à partir de 19 h 48) ; Mme Pascale OFFREY ; M. Christophe ORIOL ; Mme Juliette BERNALIER ; M. Pierre DECLINE ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Pierre TOUSSAINT ; Mme Aline MOUSEGHIAN , adjoints ;
- M. Michel FAURE ; M. Bernard TRIOLLIER ; Mme Marie-Christiane DUTRUC ; Mme Marie-Françoise GUICHARD ; Mme Bernadette JACQUET (à partir de 18 h 47) ; Mme Béatrice COFFY ; Mme Nicole FOREST ; M. Jean-Marc MOUNIER ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT ; M. Francis NGOH NGANDO ; M. Philippe PARET ; Mme Evelyne FIORELLO ; Mme Ayse CALYAKA ; M. Axel DUGUA ; Mme Antoinette FRATTA ; Mme Michelle GALLAND ; M. Alain BARBASSO ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT ; M. Stéphane VALETTE ; M. Franck DESCOURS ; M. Ludovic CASTILLAN , conseillers municipaux.

ABSENTS REPRESENTES :

- M. RIVAT Jean-Paul qui donne pouvoir à M. CADEGROS Régis (jusqu'à 19 h 48).
- M. CIGNA Alexandre qui donne pouvoir à Mme FLECHET Andonella.
- M. KIZIRIAN Philippe qui donne pouvoir à M. VALETTE Stéphane.

EXCUSE ou ABSENT :

- M. Jean-Pierre DE PASQUALE ; Mme Bernadette JACQUET (jusqu'à 18 h 47).

SECRETAIRES ELUS POUR LA DUREE DE LA SESSION :

- Mme Stéphanie CALACIURA ; M. Axel DUGUA.

-----oooOooo-----

O B J E T :

OPERATIONS FONCIERES - CESSION D'IMMEUBLES A EPORA - PERIMETRE D'ECO-QUARTIER

M. DEGRAIX JEAN-LUC EXPOSE CE QUI SUIT :

La commune est propriétaire de deux immeubles situés :

1/ 6, grande rue des Forges, cadastré CE 20, acquis par la Ville en 1998,

2/ 10 rue de Saint-Etienne, cadastré CE 21 acquis en 2010.

Ces deux bâtiments se situent dans le périmètre du projet d'éco-quartier.

Dans le cadre d'une convention partenariale, EPORA prend en charge la démolition des deux bâtiments. Préalablement, il est nécessaire que cet organisme soit propriétaire des immeubles.

Aussi il est proposé une cession à l'euro symbolique des parcelles cadastrées CE 20 et 21 au profit d'EPORA.

L'acte de vente sera rédigé en l'étude de Maître Queffellec.

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur ces propositions.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré,

DECIDE :

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 38 voix pour,

- **d'accepter** la cession à l'euro symbolique de l'immeuble cadastré CE 20 sis 6, grande rue des Forges au profit d'EPORA,

- **d'autoriser** Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à engager toutes les démarches s'y rapportant et à signer tous les actes nécessaires à la réalisation de cette transaction.

Et

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 36 voix pour, 2 absentions,

- **d'accepter** la cession à l'euro symbolique de l'immeuble cadastré CE 21 sis 10, rue de Saint-Etienne au profit d'EPORA,

- **d'autoriser** Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à engager toutes les démarches s'y rapportant et à signer tous les actes nécessaires à la réalisation de cette transaction.

-----oooOooo-----

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.

Certifié,
Saint-Chamond, le 16 septembre 2014
Le maire,
Signé :
Hervé REYNAUD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202079-20140915-dl20140129-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/09/2014